

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	<b>No SD</b> SD-2023-5205						
<b>OBJET</b>	Recommander au Conseil d'approuver les protocoles d'entente à intervenir concernant le versement de subventions au montant total de 900 167\$, et ce, dans le cadre du Programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> M. Giroux <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2023-11-01 <b>Date CM souhaitée :</b> 2023-11-07								
<b>Actions :</b> SUBVENTION  <p style="text-align: center;"> <b>Demande d'achat :</b> Oui  <b>CT requis :</b> Oui  <b>Montant :</b> 900 167,00 \$  <b>Année du budget :</b> 2023  <b>Provenance du financement :</b> 1-60303-5999-00-119110         </p> <b>Unité administrative concernée</b> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social  <b>Personne physique/morale</b> Groupe d'entraide La Rosée La Maison l'Esther L'îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-06-14</td> <td>CE-20230614-1980</td> <td>APPROBATION - PARAMÈTRES - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER - ORGANISMES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023</td> </tr> </tbody> </table> <b>Résumé</b> <b>RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</b>  d'approuver les paramètres du programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023;  d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à publier sur le site Internet de la Ville les paramètres et les modalités d'attribution dudit programme.  (SD-2023-2801)			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-06-14	CE-20230614-1980	APPROBATION - PARAMÈTRES - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER - ORGANISMES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-06-14	CE-20230614-1980	APPROBATION - PARAMÈTRES - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER - ORGANISMES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2023						

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	<b>No SD</b> SD-2023-5205
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le 14 juin 2023, le comité exécutif approuvait les paramètres du Programme de soutien financier à la consolidation des organismes en développement social 2023 (PCDS). Ce dernier a été élaboré dans l'objectif de soutenir la consolidation des organismes lavallois oeuvrant à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations vulnérables du territoire. Avec ce programme, une enveloppe de 3 000 000\$ a été créée afin d'agir en complémentarité des autres fonds et soutiens financiers accordés par le gouvernement du Québec particulièrement en matière de soutien à la mission globale.</p> <p>Les objectifs du PCDS sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux besoins des organismes communautaires offrant des services auprès des populations vulnérables qui ont des besoins, de façon complémentaire au soutien gouvernemental;</li> <li>- Soutenir les organismes de façon structurante en finançant des dépenses difficilement admissibles dans d'autres programmes et fonds gouvernementaux en lien avec la consolidation d'organisme qui doivent être assumées par les organismes à même leur financement à la mission globale;</li> <li>- Soutenir les nouveaux services reconnus pour un financement à la mission par le gouvernement du Québec auprès des populations vulnérables, mais qui sont en attente de la confirmation dudit financement;</li> <li>- Soutenir financièrement des besoins ponctuels liés aux ressources humaines et financières afin de développer ou de consolider une offre de services en attente d'un financement récurrent du gouvernement du Québec, à l'achat de matériel et d'équipement, à de l'accompagnement et de la formation (planification stratégique, coaching, développement organisationnel, etc.) ainsi qu'à l'achat d'immobilisations.</li> </ul> <p>Le 20 juin 2023, la Division du développement social lançait l'appel de projets du PCDS. Dans le cadre de ce dernier, une capsule d'information vidéo a été diffusée et des séances de réponses aux questions ont été organisées afin d'informer les organismes et accompagner ces derniers dans le dépôt de leur demande de soutien financier. L'appel de projets a généré le dépôt de 65 demandes dont 46 admissibles. L'ensemble des demandes ont été analysées par la Division du développement social selon les critères annoncés du PCDS. Précisons que les analyses ont bénéficié de l'apport expertisé de professionnels de divisions et services de la Ville de Laval, du Centre intégré et de services sociaux de Laval et de ministères selon la nature des projets soumis.</p> <p>Au terme de cette analyse, un total de 35 projets sont recommandés pour leur caractère structurant sur la consolidation des organismes les ayant soumis, et ce, pour un engagement total de 3 000 000 \$ soit la totalité de l'enveloppe accordée au programme.</p> <p>Conformément aux délégations de pouvoirs, les 3 protocoles inscrits à ce sommaire décisionnel, totalisant 900 167 \$, sont recommandés au Conseil municipal dans le contexte où leurs subventions sont de plus de 200 000\$ chacune. 28 autres projets sont recommandés au comité exécutif pour une valeur totale de 2 089 308\$. Finalement, 4 projets de moins de 4 999\$, totalisant un montant global de 10 525 \$, seront approuvés par la direction du SCLSDS.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes requises au budget au fonctionnement 2023.</p> <p>Les subventions accordées et la répartition des versements sont présentées dans le tableau de description des projets et des versements, en pièce jointe.</p> <p>Annotation(s) : Selon la norme comptable sur les paiements de transfert, la totalité du montant sera imputée dans l'année d'approbation de l'entente, soit 2023.</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	<b>No SD</b> SD-2023-5205				
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>Recommander au Conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et L'îlot - Centre de crise et de prévention du suicide de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 400 000 \$ pour la réalisation du projet «Projet de relocalisation / L'Archipel de l'îlot»;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière-adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>Recommander au Conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et le Groupe d'entraide La Rosée concernant le versement d'une subvention maximale de 200 000 \$ pour la réalisation du projet «Aménagement d'infrastructures»;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière-adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>Recommander au Conseil d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Maison l'Esther concernant le versement d'une subvention maximale de 300 167 \$ pour la réalisation du projet «Consolidation, construction et agrandissement»;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière-adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>						
<b>CERTIFICATION</b>						
Numérotation des finances : 1771946    Coût estimé affectant l'année en cours : <b>900 167,00 \$</b> CM requis :Oui						
<p><b>Annotation(s)</b></p> <p><b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;">           LEFEBVRE, Madame LISON (54347)         </td> <td style="width: 50%; text-align: center; border-top: 1px solid black;">           2023-10-24         </td> </tr> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">           Trésorier         </td> <td style="width: 50%; text-align: center;">           AN - MS - JR         </td> </tr> </table>			LEFEBVRE, Madame LISON (54347)	2023-10-24	Trésorier	AN - MS - JR
LEFEBVRE, Madame LISON (54347)	2023-10-24					
Trésorier	AN - MS - JR					